

Par exemple, on a posé certaines questions à la Chambre à propos des principes directeurs applicables aux conjoints des ministres. Les députés de l'autre côté ont posé bien des questions à ce sujet, dont une aujourd'hui. Les principes directeurs à l'égard des conflits d'intérêts qui touchent le premier ministre et les ministres de la Couronne s'appliquent à toutes leurs affaires financières. Les membres du cabinet doivent aussi appliquer ces principes à toute transaction conclue avec leur conjoint et à tout virement en leur nom. En outre, le premier ministre et les ministres du cabinet ne doivent pas divulguer à leur conjoint tout renseignement confidentiel dont ils pourraient se servir ou sembler se servir dans leur propre intérêt financier. Les ministres doivent rendre compte de toute infraction aux principes directeurs ou à leur esprit, comme le mentionnait la déclaration du 18 juillet 1973 dans laquelle le premier ministre annonçait la première étape de la politique gouvernementale à l'égard des conflits d'intérêts dans le cas des ministres.

Cela étant, et compte tenu de ce qu'un ministre et son conjoint sont deux êtres humains distincts, il serait injuste de soumettre les conjoints des ministres à des restrictions qui les empêcheraient de jouer un rôle indépendant dans la communauté s'ils jugent bon de le faire. En outre, le gouvernement est profondément convaincu qu'aucune directive en matière de conflit d'intérêts, si rigoureuse soit-elle, ne saurait omettre de rendre directement responsables de la divulgation les personnes concernées.

Le gouvernement serait heureux de connaître l'opinion du comité permanent et du Parlement à ce sujet. Le gouvernement aimerait savoir comment les conjoints des simples députés doivent être considérés s'ils ont des intérêts financiers personnels. Ces intérêts doivent-ils être divulgués si leurs conjoints contribuent à appuyer une cause à l'égard de laquelle ils seraient tenus de divulguer leurs intérêts? Je pose cette question tout simplement pour montrer aux députés qu'ils vont avoir exactement les mêmes problèmes, et j'espère qu'ils les résoudreont dans la même optique de libéralisme que la nôtre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Certainement pas!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous ne croyez pas vraiment à ce que vous dites.

M. Sharp: En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais souligner encore une fois le désir du gouvernement de faciliter les travaux du comité permanent. J'espère que l'on pourra dire de ce Parlement qu'il aura fixé à ses membres des normes sans égales.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient de consigner dès le début que ce débat a lieu aujourd'hui parce que l'opposition officielle a bien voulu consacrer à cette question un jour réservé à l'opposition et qu'elle a dû piquer l'amour-propre du gouvernement pour le forcer à agir. Il y a quelque temps, j'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre si le gouvernement était prêt à prendre son courage à deux mains pour saisir la Chambre de la question des conflits d'intérêts en permettant de débattre la résolution de renvoi un jour d'opposition. Ce jour est maintenant arrivé et ce n'est pas trop tôt si l'on considère

Les conflits d'intérêts

tout ce que, sauf son courage, le gouvernement est venu à bout de stimuler entre-temps. Je regrette...

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au chef de l'opposition (M. Stanfield)?

Une voix: Il n'a pas encore commencé.

M. Allmand: Le chef de l'opposition veut bien répondre à ma question. D'après lui, ces directives concernant les conflits d'intérêts n'arrivent pas trop tôt. Peut-il nous dire s'il a jamais présenté de telles directives en Nouvelle-Écosse alors qu'il était premier ministre?

M. Wagner: Revenez aux marins, Warren.

M. Stanfield: Je pense que les mêmes règles qui existent ici à la Chambre des communes s'appliquaient également aux députés de la législature. En fait, le Livre vert ne propose pas de modifications tangibles à la situation actuelle. Les députés n'étaient soumis à aucune directive officielle, mais ils savaient clairement ce qu'ils avaient à faire. Sauf erreur, aucun membre du gouvernement que je dirigeais n'a jamais été accusé d'avoir été impliqué dans un conflit d'intérêts.

● (1540)

M. Allmand: Vous n'aimez pas ma question?

M. Stanfield: C'est une très bonne question, qui revient à s'informer d'un événement vieux de dix ans. Le solliciteur général (M. Allmand) devrait se tenir au courant et se rendre compte qu'on l'a mis dans une situation fâcheuse. C'est dommage, car je le trouve honnête. On n'aurait jamais dû le mettre dans une telle situation. Il est regrettable que cinq comités siègent pendant ce débat, car des députés d'en face et de ce côté-ci ont dû s'absenter. Ils n'ont pas pu entendre les déclarations du leader du gouvernement à la Chambre et ils n'entendront pas les paroles de sagesse que d'autres et moi-même pourrions prononcer au cours de ce débat.

[Français]

Plus tard au cours de cet exposé, je me propose de soumettre à ce sujet quelques principes énoncés par le très honorable Lester B. Pearson il y a déjà 10 ans. Voilà qui donne une assez bonne idée de la lenteur qu'a mise le gouvernement à agir dans ce domaine. Certains faits portés à notre attention depuis l'ouverture de la présente session démontrent jusqu'à quel point il est devenu urgent de poser des gestes concrets en ce domaine. L'urgence est d'autant plus réelle que le gouvernement se doit d'éliminer sans tarder certains doutes qui planent présentement sur la conduite de certains hauts placés au sein du gouvernement.

[Traduction]

Ce sentiment d'urgence, le ministre n'en a pas fait état lorsqu'il a exposé la position du gouvernement. Mais tout ce qu'a fait le leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui, ce fut de ressasser les mêmes paroles ronflantes sur les lignes directrices proposées. D'après mes collègues, d'après tous ceux dont les opinions me sont connues et d'après moi-même, ces lignes directrices sont tout à fait insuffisantes. Nous pensons également que le gouvernement ne s'y prend pas de la bonne façon pour les appliquer. Il devrait essayer d'établir d'abord des lignes directrices appropriées pour les plus hauts placés; c'est ce qui presse le plus.